



Championnat du Léman - Verbier 4 Vallées

Grand Prix de Morges M2

Morges – 26 et 27 août 2017

Avis de course

Le championnat est organisé par : le Club Nautique Morgien, Place de la Navigation 1, CH – 1110 Morges.

Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch

Président du comité d'organisation :

Président du comité de course :

Président du jury :

La mention '[DP]' dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

1.1. La régate sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing.
- Le règlement de classe 2017 AM2 (version disponible sur le site Internet AM2).
- Les Instructions de Course et les Instructions de Course Complémentaires
- L'Addendum Q de World Sailing : Courses en flotte arbitres sur l'eau.

1.2. Les navigateurs sont tenus de respecter l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.

1.3. La langue officielle est le français.

2. Publicité

Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité de World Sailing et les prescriptions de Swiss Sailing relatives à ce code.

3. Admissibilité

3.1. Classe admise : tous les catamarans M2 courant le championnat M2 Speed Tour.

3.2. La régate est ouverte aux bateaux étrangers.

3.3. La régate compte pour le "Teamwork M2 Speedtour".

3.4. Les participants (chaque membre de l'équipage) doivent être membres d'un club affilié à leur autorité nationale qui elle-même est membre de World Sailing. Pour les participants suisses, les directives de Swiss-Sailing font foi.

3.5. Une licence temporaire de Swiss-Sailing pourra être acquise sur place.

4. Inscription

4.1. Les inscriptions seront faites par le biais de la Classe AM2.

4.2. La confirmation de l'inscription se fait au secrétariat de course, selon l'horaire mentionné à l'article 6.1.

4.3. Les documents suivants sont à présenter au secrétariat de course lors de la confirmation des inscriptions :

- Certificat de jauge.
- Carte de membre Swiss-Sailing ou licence de chaque équipier.
- Autorisation de port de publicité pour les bateaux suisses.
- Certificat d'assurance en responsabilité civile

4.4. Une licence temporaire de Swiss-Sailing pourra être acquise sur place.

5. Finance d'inscription :

5.1. Le paiement s'effectuera sur facture par le biais de la Classe M2.

5.2. La finance d'inscription comprend :

- Le samedi soir, une collation qui sera servie à tous les équipiers qui s'arrêteront au restaurant du CNM sitôt la ligne d'arrivée franchie.
- Une carte journalière valable sur le domaine **Verbier 4 Vallées** pour chaque navigateur.



6. Programme

6.1. Horaires :

Samedi 26 août	09h00 - 10h00	Accueil, confirmation des inscriptions, remise des instructions de course
	10h30	Briefing
	11h30	Premier signal d'avertissement possible pour les courses de type "Banane"
	16h30	Dernier signal d'avertissement possible pour les courses de type "Banane"
	18h30	Signal d'avertissement pour la course <i>Granbordenuy - Verbier 4 Vallées</i> , parcours de type "Parcours côtier"
Dimanche 27 août	21h00	Clôture de la course <i>Granbordenuy - Verbier 4 Vallées</i> ("Parcours multicoque", cf IC Grandordenuy)
	09h00	Premier signal d'avertissement possible pour les courses de type "Banane"
	15h00	Dernier signal d'avertissement possible pour les courses de type "Banane"
	Dès que possible	Remise des prix

6.2. Nombre de courses :

- Il est prévu de courir au maximum 8 courses par jour.
- La participation au Granbordenuy est obligatoire. Le classement Granbordenuy ne comptera pas dans le classement du Grand Prix de Morges M2. Les M2 qui ne prennent pas le départ du Granbordenuy recevront une pénalité discrétionnaire de 10 points, sans instruction, sur le classement du Grand Prix M2 de Morges.

7. Jauge

Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

8. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles :

- au secrétariat de course, lors de la confirmation des inscriptions
- sur le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/), au plus tard le matin du jour du début de la régate.

9. Zone de course

La zone de course et la baie de Morges.

10. Parcours

- 10.1. Type "Banane". Le schéma sera précisé dans les instructions de course.
- 10.2. Type "Parcours côtier" (*Granbordenuy - Verbier 4 Vallées*). Le schéma sera précisé dans les instructions de course du Granbordenuy.

11. Système de pénalité

La règle 44.1 (RCV) est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité de 1 tour.

12. Classement

- 12.1. Quatre courses doivent être validées pour constituer une épreuve
- 12.2. Quand 4 courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

13. Bateaux accompagnateurs

- 13.1. Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistré au bureau des régates avant le début de l'événement et se conformer aux directives prescrites pour les bateaux accompagnateurs [DP].
- 13.2. Les bateaux accompagnateurs et les pilotes doivent être en conformité avec les exigences légales. [DP]
- 13.3. Les bateaux accompagnateurs seront intégrés au dispositif de sécurité.

14. Amarrage et place de parc

- 14.1. Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée [DP].
- 14.2. Les concurrents se verront attribuer une place de parc pour leur remorque et leur voiture. Ils sont priés de se conformer aux instructions de l'organisateur.
- 14.3. De nuit, les bateaux amarrés sur des bouées à l'ouest du port doivent porter un feu blanc d'une portée de 1,5 km et visible de tout l'horizon (feu ordinaire selon le Règlement de la navigation sur le Léman - RS 0.747.221.11) [DP].



15. Grutage

- 15.1. La grue est mise à disposition des concurrents gratuitement pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau.
- 15.2. L'utilisation de la grue est interdite pour effectuer des carénages ou autres réglages depuis 17h00, le jour qui précède la régate.
- 15.3. Les grutages pendant la régate sont interdits, sauf cas de force majeure ou autorisation expresse du Comité de Course.

16. Communication radio

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux [DP].

17. Prix

17.1. Prix pour les trois premiers bateaux :

- 1er prix : un bon de 200.- à faire valoir dans un restaurant d'altitude sur le domaine de **Verbier 4 Vallées**
- 2ème prix : un bon de 150.- à faire valoir dans un restaurant d'altitude sur le domaine de **Verbier 4 Vallées**
- 3ème prix : un bon de 120.- à faire valoir dans un restaurant d'altitude sur le domaine de **Verbier 4 Vallées**

17.2. Quelques prix seront tirés au sort.

18. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

19. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, y compris en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000 par incident, ou son équivalent.

20. Droit à l'image

- 21. En participant à la régate, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent

22. Hébergement

Voir le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/).